Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 67 (1975)
Heft: 1

Artikel: Les douze mois de l'année 1974
Autor: Nobel, Guido
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385754

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 1 Janvier 1975 67° année

Les douze mois de l'année 1974

Par Guido Nobel

Une année vient de s'achever, au cours de laquelle le mouvement syndical suisse a, une fois de plus, rempli son mandat.
Innombrables furent les actions, innombrables aussi les événements avec lesquels l'action syndicale a été confrontée. En ce début d'année, il est certainement utile de rappeler, dans une brève rétrospective, les faits les plus marquants de celle qui vient de s'écouler. Les lecteurs pourront ainsi mieux suivre le travail des syndicats au fil des mois.

Janvier

Le Conseil fédéral a présenté à la presse son rapport sur l'initiative contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse qui avait été déposée en 1972 par l'Action nationale. Le Conseil fédéral donne ainsi connaissance de son point de vue sur ce problème et en vient à la conclusion que cette initiative doit être soumise au peuple avec une proposition de rejet et sans contreprojet.
Cette décision est d'autant moins compréhensible que le rapport offre les éléments d'un contreprojet. En effet, le Conseil fédéral se déclare prêt non seulement à poursuivre sa politique de stabilisation de la main-d'œuvre, mais à stabiliser la population étrangère résidante. Le rapport esquisse les interventions complémentaires nécessaires à cet effet. Il laisse entendre que si les mesures conjoncturelles ne suffisaient pas, il faudrait renoncer à remplacer par de nouveaux arrivants les travailleurs étrangers qui sont naturalisés et les travailleuses qui deviennent Suissesses par mariage.
L'Union syndicale suisse estime qu'un contreprojet est indispensable afin d'offrir une alternative au peuple suisse. Elle souhaite donc que le Parlement fasse preuve de prévoyance et donne mandat au Conseil fédéral d'élaborer un contreprojet.

*

L'inflation est devenue galopante. A fin décembre, l'indice des prix à la consommation a révélé que le renchérissement a fait un nouveau bond en avant de 11,9% au cours des douze mois de l'année 1973. C'est un record!
Durant les années soixante, le taux du renchérissement avait été en moyenne de 3% par an. Au début des années septente, l'inflation s'est marquée davantage avec 5,4% en 1970, 6,6% en 1971 et 6,9% en 1972.
Vu l'évolution, une nouvelle aggravation du renchérissement est donc prévisible pour 1974.

*

Du 14 au 23 janvier s'est tenue à Genève la deuxième conférence européenne de l'Organisation internationale du travail. A l'ordre du jour:

- les problèmes de main-d'œuvre face à l'évolution économique;
- la sécurité des revenus et de l'emploi des travailleurs.

Deux commissions d'étude ayant été désignées, l'une fut présidée par le vice-président de l'USS, André Ghelfi, alors que l'autre présidence revenait à Gerhard Weissenberg (Autriche).
A la commission de l'emploi, André Ghelfi a soutenu avec vigueur que les conclusions de la conférence devraient tenir compte des événements qui se sont produits depuis sa convocation, c'est-à-dire des risques de chômage qui résultent de la pénurie de pétrole et donc aussi de ses dérivés, ainsi que de l'augmentation de son prix. Les conclusions de cette conférence apportent une contribution utile aux problèmes de l'Europe actuelle.

Février

On assiste à une montée inflationniste des taux d'intérêt, décidée par la Banque nationale avec la bénédiction du Conseil fédéral. Le taux d'escompte a été relevé de 1%. Cela va conduire à une augmentation très importante du taux hypothécaire, qui se traduit à son tour par des augmentations de loyer. Autrement dit, les travailleurs vont faire les frais de la politique inflationniste instaurée par notre Banque nationale.

*

Au cours de la cérémonie traditionnelle de remise des diplômes aux nouveaux ingénieurs, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne a décerné à l'ancien conseiller fédéral H.-P. Tschudi le titre de docteur honoris causa.
S'il est une distinction méritée, c'est bien celle-là! H.-P. Tschudi n'a pas été seulement l'homme qui a fait faire des pas de géant à nos

assurances sociales et celui qui a pris en main la construction des routes nationales, mais aussi l'homme-Etat qui par sa vision prospective et son talent, a préparé et mis en œuvre le développement et la coordination de l'enseignement et de la recherche universitaire en Suisse.

*

Après plusieurs interventions de l'Union syndicale suisse les autorités ont enfin décidé d'entreprendre quelque chose en matière de sécurité de l'emploi.
En effet, le Conseil fédéral a institué une commission d'experts chargée de reviser la structure de l'assurance-chômage, en y incluant les questions relatives à la sécurité de l'emploi. Cette commission de 33 membres sera présidée par le directeur de l'OFIAMT. Elle comprend des représentants des partenaires sociaux, de la science, des cantons, des caisses de chômage et des spécialistes en matière de droit du travail. L'USS a pu déléguer 4 experts dans cette commission dont les travaux commenceront incessamment. Une protection efficace des travailleurs en cas de fermetures d'usine, de concentrations d'entreprises ou d'autres mesures semblables est une urgente nécessité. Le chômage technologique peut toucher chaque travailleur.

Mars

L'initiative pour la création de pensions populaires lancée en 1970 par l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste a été retirée.
En décembre 1972, un nouvel article constitutionnel a été accepté par le peuple suisse qui a donné sa préférence au régime des trois piliers, alors que l'initiative du Parti du travail préconisait une solution étatique.
Le système choisi par le peuple tient largement compte, en matière de prévoyance professionnelle, des exigences de l'initiative syndicale. Le premier pilier (AVS) versera des rentes garantissant le minimum vital. Les prestations de la prévoyance professionnelle les compléteront de manière à assurer un maintien approprié du train de vie antérieur (deuxième pilier). Quant au troisième pilier, il n'a d'importance pratique que pour les indépendants qui ne sont pas au bénéfice d'un régime de prévoyance professionnelle.
Le nouvel article constitutionnel permettra d'élaborer une législation progressiste en matière de prévoyance vieillesse. En opposant maintenant l'initiative à cet article, on risquerait, en admettant qu'elle soit acceptée, de retarder les travaux législatifs en cours. Si par contre l'initiative était repoussée la résistance à un aménagement vraiment social se ferait très vive.

Après plus de trois heures de débats la Commission syndicale a décidé par 65 voix contre 46 de retirer l'initiative pour la création de pensions populaires.

*

Dans les arts graphiques les relations entre employeurs et travailleurs sont tendues. Les négociations relatives à la compensation du renchérissement ont échoué. La FST a immédiatement réagi. Son comité central a décidé de créer un fonds de lutte alimenté dès le 1er mars par une contribution extraordinaire de 20 francs par mois et par membre.

*

C'est le Français M. Francis Blanchard, qui a été désigné au poste de directeur général du Bureau international du travail (BIT), en remplacement de M. Wilfred Jenks, décédé en octobre de l'année dernière.
Dans son allocution d'acceptation, le nouveau directeur général a déclaré: «Notre monde aspire à une plus grande justice qui doit être graduellement instaurée au sein de chaque nation comme entre les Nations elles-mêmes. L'Organisation internationale du travail devra jouer un rôle accru dans l'élaboration des mesures propres à répondre à cette attente.»

*

Depuis des années, les syndiqués de notre pays réclamaient la création d'une assurance protection juridique qui compléterait efficacement la protection dont ils bénéficient grâce à leur affiliation syndicale. Après plusieurs années de travaux d'étude au sein d'une commission spéciale instituée par l'USS, en collaboration avec Coop-Vie, une telle assurance a pu être mise sur pied.
Le 12 mars 1974, à Aarau, une nouvelle Société d'assurance protection juridique a été créée sous le titre «Coop Assurance protection juridique USS». Sont membres fondateurs: l'Union syndicale suisse et ses fédérations, la Société coopérative d'assurance sur la vie Coop-Suisse, la Fédération des sociétés suisses d'employés. Cette nouvelle société va mettre à disposition des travailleurs une assurance de protection juridique efficace à un prix raisonnable. Les primes seront particulièrement avantageuses pour les syndiqués, alors que les conditions d'assurance seront très étendues.

*

Dans sa session de mars, le Conseil national a voté par 116 voix contre 0 et quelques abstentions, la Loi sur l'encouragement de la construction et de la propriété de logements. Cette loi, qui remplace les dispositions en vigueur depuis 1965, est fondée sur le nouvel

article constitutionnel accepté en 1972 par le peuple et les cantons à titre de contreprojet à l'initiative Denner. Elle vise à encourager la construction de logements, à abaisser les loyers des nouveaux logements et à faciliter l'acquisition d'appartements et de maisons familiales.

*

Ce même Conseil national a approuvé le versement d'une 13e rente AVS pour 1974.

*

Toujours dans cette session de mars, le Conseil fédéral a répondu à une motion du président de l'USS Canonica qui avait invité le Conseil fédéral à soumettre sans retard au Parlement une revision du Code des obligations conçue de manière à porter le minimum de vacances prescrit par la législation fédérale à trois semaines par an pour tous les salariés et à autoriser les cantons à augmenter d'une semaine, dans leur propre compétence, la durée minimale des vacances.
Dans sa réponse, le Conseil fédéral souligne qu'une réglementation des vacances variant d'un canton à l'autre, est inadmissible face à l'unité économique de la Suisse et viole le principe fondamental de l'unité de droit. Ce même Conseil fédéral entend éviter une nouvelle compétition entre les cantons dans la détermination de la durée minimale légale des vacances. En d'autres termes, il veut empêcher les cantons de promouvoir le progrès social!
En conclusion, le Conseil fédéral propose de transformer la motion Canonica en postulat, qui fut accepté par le Conseil national.

Avril

Dans un mémoire adressé au Département fédéral de l'économie publique l'Union syndicale suisse présente des propositions immédiatement réalisables pour une revision temporaire de la Loi sur la formation professionnelle. Ces propositions portent sur:

- l'intégration dans la loi, de la recherche en matière de formation professionnelle et de la pédagogie dans ce domaine;
- la définition des tâches et devoirs de personnes et organisations qui assument la responsabilité de la formation professionnelle;
- le déplacement de l'accent en matière de formation professionnelle sur une formation fédérale aussi large que possible;
- la création des conditions propres à assurer la mobilité de la main-d'œuvre;
- l'extension de l'enseignement donné dans les écoles professionnelles, en particulier de la formation générale;

- participation paritaire des organisations de travailleurs dans les organes qui assument la responsabilité de la formation professionnelle;
- participation des apprentis aux décisions qui les concernent.

Et l'USS ajoutait encore:
«Si nous devions constater qu'un éventuel projet officiel de revision ne tient pas compte de nos légitimes propositions, nous lui opposerions alors un contreprojet rédigé de toutes pièces et nous le soumettrions directement au Parlement.»

*

Le système d'épargne syndicale lancé à l'époque par la FOBB de Suisse romande se développe de manière réjouissante. Aujourd'hui, presque toutes les fédérations de l'Union syndicale suisse ont adhéré à l'épargne syndicale. Plus de 10 000 comptes individuels ont été ouverts, ce qui démontre que la volonté d'épargner demeure vive malgré les difficultés budgétaires des familles ouvrières. L'épargne syndicale est la démonstration des travailleurs qu'ils entendent lutter contre l'inflation.

*

La commission pour la collaboration italo-suisse instituée par l'Union syndicale suisse et les centrales syndicales italiennes CGIL–CISL–UIL a siégé à Milan durant le mois d'avril.
Après avoir examiné objectivement divers problèmes posés par l'immigration italienne en Suisse, elle a mis au point quelques principes relatifs aux institutions d'assistance aux travailleurs immigrés patronnées par les syndicats italiens, à la formation professionnelle de ces travailleurs et à leur participation à la vie des syndicats suisses. Des rencontres ultérieures préciseront les modalités d'application de ces principes.

*

Depuis le 1er avril, un Romand est à la tête de l'Union PTT. Robert Regard (Lausanne) élu lors du dernier congrès a pris ses fonctions à la tête de cette importante fédération du personnel postal. Félicitations!

Mai

Dans tous les pays libres et démocratiques le 1er mai est consacré à la fête du travail.
En Suisse, de nombreux travailleurs ont affirmé en tous lieux leur volonté de solidarité entre Suisses et étrangers et à l'égard des opprimés et des déshérités, leur volonté aussi de mettre fin aux discriminations dont la femme est encore victime, de réaliser la

participation, de mettre sur pied une assurance-maladie vraiment sociale, de défendre la sécurité de l'emploi, de lutter contre le renchérissement. Dans toutes les importantes localités de notre pays, les militants et chefs syndicalistes se sont exprimés.

*

La Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) fête son dixième anniversaire. Cette institution fut créée par l'Union syndicale suisse, l'Union fédérative, la Fédération des sociétés suisses d'employés et Coop Suisse.
En dépit de moyens financiers limités, l'institution a atteint un degré extraordinaire d'efficacité. Elle a diffusé jusqu'à maintenant les résultats d'une soixantaine de tests de marchandises et services dont les indications sont suivies avec une attention croissante par les consommatrices, les autorités, les producteurs et les distributeurs. L'objectivité de ces tests est incontestée. La preuve: aucun procès n'a été jusqu'ici intenté à la FPC. Les tests sont un moyen d'information de plus en plus indispensable pour les consommateurs et les producteurs.

*

Les citoyens et citoyennes italiens ont sanctionné à une majorité de 60 contre 40% la loi sur le divorce civil contre laquelle un referendum avait été lancé. C'est une démonstration contre le cléricalisme et en faveur des institutions laïques. Ils ont manifesté que, dans une société pluraliste, l'Eglise ne peut plus prétendre imposer à tous ses enseignements et sa morale.
L'Union syndicale suisse et l'OFIAMT avaient invité les employeurs à accorder aux travailleurs italiens qu'ils occupent un congé spécial pour leur permettre de participer à ce vote historique.

*

«Logis Suisse» Société de construction de logements d'organisations suisses, a été constituée il y a un an. Les syndicats y participent. Ses objectifs:

- encourager la construction de logements à prix avantageux dans l'ensemble du pays;
- prévenir la spéculation sur le marché du logement;
- soutenir et compléter l'activité des coopératives de construction et d'habitation existantes.

Cette institution a maintenant pris le départ. Logis Suisse a d'ores et déjà mis au point divers variantes de collaboration avec les coopératives de construction et d'habitation.

*

Une revision de la loi sur la taxe d'exemption du service militaire est en cours. L'Union syndicale suisse qui fut consultée demande

la suppression pure et simple de cette taxe. Dans son mémoire, elle relève que la perte de gain subie par les citoyens astreints au service militaire est couverte par le régime des allocations pour perte de gain. Il n'apparaît donc plus justifié d'assujettir à une taxe spéciale les citoyens non astreints au service militaire.

*

L'année 1974 marque le centenaire de la Constitution fédérale en vigueur et le début des travaux de la commission d'experts instituée par le Conseil fédéral pour élaborer le projet d'une nouvelle revision totale. Le rapport préliminaire établi sous la direction de l'ancien conseiller fédéral Wahlen a préparé le terrain à une nouvelle constitution. Il s'agira d'un travail de longue haleine, mais qui devrait permettre la mise sur pied d'une constitution nouvelle, moderne.

*

Lors de son congrès à Locarno, l'Union suisse des lithographes a condamné sévèrement la façon dont les associations patronales de la Société suisse des maîtres imprimeurs et de la Société suisse des patrons lithographes ont présenté à l'opinion publique et aux associations d'employés une convention professionnelle unifiée de la branche graphique. Constatant qu'il s'agit d'un projet unilatéral des employeurs à l'élaboration duquel les syndicats n'ont collaboré en aucune façon, l'USL repousse avec force un contrat unifié dans la forme présentée et doute de la sincérité future des patrons lithographes si le renouvellement partiel de la Convention professionnelle doit se faire sous la pression d'un tel projet de convention «unifiée».

Juin

Comme chaque année en juin se réunit la Conférence internationale du travail. La 59e session s'est ouverte à Genève et siégera durant quatre semaines. Rappelons que la délégation de chacun des pays membres est tripartite.
Pour la Suisse, les deux délégués étaient M. Jean-Pierre Bonny, directeur de l'OFIAMT, et Cristoforo Motta, directeur adjoint de l'OFAS, le délégué employeur M. Huber-Rubel, alors que Guido Nobel représentait les travailleurs helvétiques. Parmi les conseillers techniques, André Ghelfi, vice-président de l'USS, François Portner, secrétaire central FOBB, et Ria Schärer, présidente centrale de la VPOD, représentaient l'Union syndicale suisse.

*

Le Conseil de l'Europe, quant à lui, réuni à Strasbourg, a voté deux résolutions concernant des domaines conjoints, et ceci après avoir

entendu les rapporteurs, qui étaient tous deux Suisses et syndicalistes. La participation a été présentée par le conseiller national Walter Renschler, nouveau secrétaire dirigeant de la VPOD, qui la définit comme étant le moyen de démocratiser l'économie, d'opposer un contrepoids à la concentration du pouvoir économique et d'en prévenir les abus, comme un moyen aussi de permettre à l'homme de se réaliser mieux dans la vie du travail.
A propos de l'humanisation des conditions de travail, le conseiller national Didier Wyler, secrétaire tessinois de la VPOD, a réaffirmé que l'homme doit prévaloir sur le profit. Seul mobile jusqu'à maintenant du développement des pays industrialisés. Ce que les travailleurs demandent, c'est moins un surcroît de rémunération que des conditions de travail moins nuisibles à leur santé et plus conformes aux exigences de la dignité.

*

La Caisse suisse de voyage s'est donné un nouveau président en la personne de M. Werner Kämpfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme. C'est donc un spécialiste reconnu du tourisme qui accède à la présidence de cette société coopérative créée en son temps par l'Union syndicale suisse et dont le but est d'encourager le tourisme en Suisse.

*

Durant la session de juin, le Conseil des Etats a décidé l'adhésion suisse à la convention européenne des droits de l'homme. Cette adhésion pourrait être ratifiée maintenant, puisque la femme suisse bénéficie de l'égalité civique et que les articles confessionnels ont été éliminés de notre constitution.

*

L'initiative du Parti socialiste suisse concernant l'impôt sur la richesse a été déposée le 27 juin. Elle a réuni plus de 80000 signatures.

*

Depuis le début de l'année, les travailleurs concernés étaient en conflit avec les Raffineries du Sud-Ouest, entreprise multinationale qui ne voulait pas respecter une décision de l'Office de conciliation du canton du Valais qui avait donné gain de cause à la thèse syndicale concernant la contribution professionnelle. Cependant, après d'innombrables pourparlers une solution satisfaisante pour les deux parties a été trouvée.
La nouvelle convention collective de travail prévoit de sensibles améliorations dont, entre autres, une augmentation des salaires de base, des primes pour travail en équipes, des prestations sociales, l'application d'un nouveau système d'indexation des salaires au

coût de la vie, l'extension des compétences de la Commission de l'entreprise ainsi que l'introduction d'une contribution conventionnelle.
Un succès de plus à l'actif des syndicats!

*

A la fin de la Conférence internationale du travail on peut tirer, cette année, un bilan positif. Ainsi, la Conférence a approuvé une convention et une recommandation au sujet du congé-éducation payé. De même, elle a accepté une convention et une recommandation concernant la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérogènes.
Les autres objets à l'ordre du jour: soit

- l'organisation des travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social,
- les travailleurs migrants,
- la mise en valeur des ressources humaines, orientation et formation professionnelles,

ont été traités en première lecture. Ils seront remis sur le métier lors de la Conférence de 1975.

Juillet

Ce que l'on n'avait plus vu depuis longtemps en Suisse: une grève. Elle vient de prendre fin. Elle a duré plus de quatre semaines et a touché la Manufacture de piano Burger & Jacobi à Bienne. Après de longs efforts, la FOBB et l'entreprise ont conclu un accord aux termes duquel le travail reprendra intégralement à la rentrée des vacances. Les parties sont convenues de rapporter toutes les mesures de lutte. Tous les travailleurs licenciés sont réengagés aux mêmes conditions. Et le 13e mois de salaire, objet du litige, sera introduit progressivement. Cette grève a confirmé que la solidarité des travailleurs et l'organisation syndicale sont des instruments efficaces de la défense des travailleurs contre l'arbitraire!

*

Une nouvelle convention a été signée entre la FTMH et la métallurgie suisse. Les pourparlers ont duré neuf mois. C'est une longue gestation, mais elle en valait la peine. Les partenaires sont arrivés à une entente et le résultat peut être considéré comme très satisfaisant. Les nouvelles dispositions contractuelles et les deux accords complémentaires concernant la coopération des travailleurs dans l'entreprise et les mesures à prendre lors de fermetures ou de chômage structurel constituent un pas en avant vers la démocra-

tisation de l'économie. L'assujettissement, après des dizaines d'années d'efforts des non-organisés à la communauté contractuelle est également un succès remarquable. Les améliorations matérielles qui ont été obtenues sont, elles aussi, appréciables: 13e mois de salaire, augmentation de la durée des vacances, majoration des allocations pour enfants, réglementations précises en ce qui concerne les jours fériés, les absences, etc.
C'est un beau succès pour la FTMH.

*

Dans un mémoire commun l'Union syndicale et l'Union fédérative revendiquent, en ce qui concerne les impôts une augmentation des abattements fiscaux forfaitaires pour dépenses professionnelles. Les frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail sont insuffisamment pris en considération.
De même, les dépenses supplémentaires liées au travail par équipes, au travail de nuit ou exigées par les repas et les nuitées hors du domicile ne sont pas suffisamment honorées. L'indice des repas pris hors du domicile est monté plus fortement ces derniers temps que l'indice de l'alimentation. Il convient absolument d'en tenir compte en fixant les taux d'abattement. Non seulement le travail par équipe et de nuit implique un déplacement des heures des repas qui entraîne des dépenses supplémentaires, mais il exige aussi des collations intermédiaires. Cet état de chose justifie donc l'exigence visant à octroyer en plus de l'abattement pour les repas pris à l'extérieur la déduction pour travail par équipes et de nuit.

*

La commission d'experts instituée pour étudier une conception élargie de l'assurance chômage a tenu une séance de deux jours en juillet. Elle a examiné divers problèmes: la mobilité de la main-d'œuvre, le reclassement professionnel et son financement et la sécurité de l'emploi.
L'Union syndicale, considérant l'augmentation du nombre des fermetures insiste pour que les travaux soient accélérés. Rappelons qu'elle a soumis une série de propositions constructives au Conseil fédéral et à l'OFIAMT.

Août

On continue à affirmer que les syndicats, sous prétexte de participation, visent avant tout à accroître la puissance de leur appareil. Ce n'est pas vrai! La participation sera exercée avant tout par les mandataires désignés par les travailleurs eux-mêmes. Ils auraient cependant la possibilité d'appeler des fonctionnaires syndicaux à

siéger aux conseils d'administration. Les actionnaires ne délèguent-ils pas des représentants des banques – tout aussi étrangers – à l'entreprise au sein de cet organe! La participation a pour objet non pas de syndicaliser l'économie, mais de l'humaniser.

*

Du 20 au 30 août, le Bureau international du travail a convoqué à Oslo un colloque international sur la participation. La représentation était prévue sur base tripartite. Une soixantaine de pays étaient présents. Les délégués ont pu prendre connaissance de l'état de la participation dans plus de 25 pays de l'Europe occidentale, dans un certain nombre de pays de l'Europe de l'Est, dans une quinzaine de pays d'Asie et d'Afrique ainsi que dans quelques pays américains.
Chaque pays participant disposait d'une demi-heure durant laquelle ses représentants pouvaient compléter le rapport écrit qui avait été présenté et répondre aux questions posées.
L'initiative lancée par les syndicats suisses a fait l'objet de nombreuses questions. Les participants en effet étaient particulièrement intéressés au fait que dans notre pays la participation nécessite une modification de la Constitution fédérale.
Ce colloque a permis d'établir que la participation des travailleurs dans les entreprises est très avancée dans certains pays européens alors que dans d'autres elle est en devenir. C'est le moment ou jamais pour la Suisse de prendre le train de la participation.

Septembre

Une nouvelle fédération syndicale est venue rejoindre l'Union syndicale suisse. Il s'agit du Syndicat suisse des mass-media (SSM), qui devient la seizième fédération affiliée à l'USS. Cette décision a été prise à l'unanimité à la Commission syndicale. Elle marque l'aboutissement d'une longue évolution. C'est depuis de nombreuses années, en effet, que les collaborateurs de la radio, de la télévision et de la presse se sont efforcés de se grouper en organisation syndicale.
Aujourd'hui le SSM groupe un millier de collaborateurs TV. Il s'emploiera systématiquement à étendre son champ de recrutement.

*

Les travailleurs de la chimie et des fibres chimiques ont présenté de nouvelles revendications: en particulier l'extension du champ d'application des conventions collectives à tous les travailleurs d'une industrie ou d'une entreprise, la protection accrue de tous les salariés en cas de mesures économiques, le salaire égal pour un

travail équivalent, la participation accrue au revenu national par des augmentations du salaire réel, en plus de la compensation du renchérissement, quatre semaines de vacances au minimum et cinq semaines pour les travailleurs plus âgés, le développement des droits des travailleurs et le droit d'information et d'activité des syndicats et de leurs délégués au sein de l'entreprise.

*

L'approvisionnement en énergie a fait l'objet de diverses interventions au cours de la session des Chambres fédérales de septembre. Dans sa réponse le conseiller fédéral Willi Ritschard a relevé qu'il tient pour peu opportune la création d'une société pétrolière nationale, parce qu'elle n'aurait pas la possibilité de s'approvisionner à la source. Il est convenu que des accords bilatéraux avec des pays producteurs sont souhaitables en tant que mesure complémentaire. Mais le problème de l'approvisionnement en énergie, en produits pétroliers notamment, ne peut être résolu que multilatéralement.

Octobre

Le 3 octobre, la Suisse et l'Italie ont signé à Rome un accord relatif à l'imposition des frontaliers et à la compensation financière en faveur des communes italiennes limitrophes.
L'accord prévoit que les salaires des frontaliers italiens ne sont soumis à l'impôt qu'en Suisse et qu'une partie du produit de l'impôt est versée annuellement aux communes limitrophes.

*

La conférence nationale du bâtiment de la FOBB demande l'abrogation de l'arrêté fédéral sur la construction et un assouplissement des restrictions en matière de crédit. Le ralentissement de la construction, provoqué par les mesures restrictives prises par la Confédération, fait peser une menace grandissante sur l'emploi des travailleurs de cette industrie.

*

Le bon sens a triomphé! C'est à une majorité dont la netteté a surpris qu'à été prise une décision déterminante pour le pays. L'initiative de l'Action nationale contre la surpopulation étrangère a été repoussée par tous les cantons et par 1 689 870 voix contre 878 739. La proportion des voix acceptantes, qui était de 46% lors de l'initiative Schwarzenbach en 1970, n'a cette fois-ci même pas atteint 34%.
Le problème de la présence étrangère doit être considéré dans un contexte plus large que celui dans lequel l'Action nationale le situe. Ainsi R. Wullschleger, VPOD, relevait avant la votation:

«L'excès de présence étrangère et le surpeuplement, quel que soit le critère selon lequel on les mesure ne sont jamais autre chose qu'une manifestation des débordements de la «libre économie de marché» ou – pour parler avec les économistes – de «l'anarchie de la production», de phénomènes qui, en dépit de toutes les explications lénifiantes, sont non pas atténués mais au contraire aggravés et accélérés par les progrès de la cartellisation et des concentrations économiques.»
C'est dire que le problème de la main-d'œuvre étrangère doit être résolu compte tenu de ceux qui sont à son origine et qui le dépassent. C'est de cette manière seulement qu'il sera possible de construire une société où la condition de l'homme aura le pas sur les intérêts d'argent. C'est l'objectif auquel visent les syndicats. Mais il n'est réalisable que dans la mesure où les travailleurs sont unis. Seule leur cohésion peut ouvrir la voie à une Suisse plus sociale et plus humaine.
Dans les commentaires de la votation du 20 octobre qu'il a faits à la radio, Waldemar Jucker, secrétaire de l'USS, relève:
«En prenant connaissance du résultat de la votation, des centaines de milliers de Suisses ont eu un sentiment de soulagement. Ne cédons pas à l'euphorie: un danger a été écarté, mais d'autres viennent encore à nous.
Des dizaines de milliers de Suisses ont voté oui par pur égoïsme, persuadés qu'ils étaient qu'ils ne seraient en aucun cas touchés par les conséquences de l'initiative. Mais ils ont froidement accepté que d'autres le soient.
Le rejet de l'initiative ne met pas fin à cet état d'esprit. Il n'y a pas lieu de douter qu'il se manifestera encore à d'autres occasions, notamment lors des votations qu'appelle le problème des finances fédérales.»

*

Le congrès de la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier, qui tenait ses assises à Bâle, a pris congé de son président central Ernest Blaser, qui se retire pour raison d'âge après 31 ans d'activité. Cette fédération a désigné son nouveau président en la personne d'Edouard Anderhub.

*

Au congrès de la Fédération suisse des travailleurs du vêtement, du cuir et de l'équipement, le problème de la fermeture des entreprises était à l'ordre du jour.

Le conseiller fédéral Willi Ritschard a déclaré à ce sujet:
«Le chapitre du rapport FVCE consacré aux fermetures d'entreprises devrait être lu par tous les travailleurs non syndiqués, par les employeurs et les hommes politiques. Derrière ces statistiques

des fermetures d'entreprises, il y a des hommes et leurs destins. Ce sont toujours les travailleurs, qui ont fidèlement servi pendant des années, qui sont le plus durement touchés. Certes, on ne peut pas stopper les modifications structurelles. Elles sont dans l'ordre des choses; elles sont aussi la condition du développement industriel. Mais il n'en reste pas moins que, lors d'une liquidation, on ne peut penser en termes économiques seulement. Les travailleurs ont le droit d'exiger qu'on les informe préalablement, qu'on examine avec eux les mesures propres à assurer leur avenir. L'employeur qui ne le fait pas agit de manière non seulement inhumaine, mais contraire à l'intérêt même de l'économie, parce qu'il suscite une hostilité à son égard. En somme, poursuit le conseiller fédéral Willi Ritschard, c'est tout le patronat qui devrait ressentir à l'égard de cet employeur cette même colère qui saisit les travailleurs qui apprennent par leur journal que leur entreprise est condamnée.»

Novembre

Un projet d'accord a été convenu entre la FTMH et la Convention patronale de l'horlogerie pour la Suisse romande. Les salaires horaires seront majorés de 60 cts dès le 1er janvier 1975 à titre d'acompte sur la compensation pour 1975; un relèvement supplémentaire de 55 cts sera versé dès le 1er août 1975.
Avec ces décisions, l'indice du coût de la vie sera compensée jusqu'à concurrence de 161,7 points. Une augmentation correspondante sera accordée au personnel travaillant à domicile.

*

Il est tout naturel que le problème de l'énergie – étroitement lié à l'emploi – préoccupe la Confédération européenne des syndicats (CES). Un colloque l'a abordé à Luxembourg.
Paul de Groote, ancien ministre belge, a exposé le renversement de la situation provoqué par la crise du pétrole. Les hommes ont désormais pris conscience du fait que les sources actuelles de l'énergie ne sont pas inépuisables et qu'elles doivent être utilisées plus rationnellement – et avec un plus grand souci de l'homme, de sa sécurité et de son environnement. La crise pétrolière a confirmé ce que l'on savait déjà: l'approvisionnement en énergie, en raison de toutes ces implications économiques et sociales, est un problème politique tout autant que technologique: dans chaque pays, à l'échelle de chaque continent et du monde.

*

Dans la presse, on a pu relever les bénéfices des divers trusts pétroliers au cours du troisième trimestre de 1974. Cette augmentation

est de l'ordre de 25,6 à 158% par rapport à la période correspondante de l'an dernier.
Les profits de Shell ont fait un bond en avant de 158%, alors que Exxon Corporation, la plus puissante société pétrolière du monde, a amélioré ses bénéfices de 25,6%.
Quant à la Standard Oil, elle a doublé ses profits. Face à un tel scandale il est tout naturel d'exiger – comme vient de le faire la conférence de la Confédération européenne des syndicats – que l'ensemble du secteur de l'énergie soit géré par l'économie collective.

*

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) fête ses 25 ans d'existence. Elle groupe aujourd'hui 50 millions de travailleurs du monde entier répartis entre 114 organisations.
Ouverte à tous les syndicats authentiques, indépendants de toute ingérence extérieure et de structure démocratique, la CISL lutte depuis 25 ans sans défaillance pour

- la défense des libertés fondamentales,
- la démocratie économique et politique,
- la promotion des travailleurs,
- la justice sociale dans la paix.

La CISL qui lutte aussi contre toutes les dictatures et oppressions, pour un ordre économique nouveau et juste, pour la dignité de tous, est le point de ralliement et la voix du syndicalisme libre de tous les pays du monde.

*

A la Fédération graphique internationale, un Suisse vient d'être appelé à un poste de commande. Il s'agit d'Alfred Kaufmann, président de l'Union suisse des lithographes, qui a été élu secrétaire général adjoint de cette fédération internationale dont le siège est à Berne. 31 candidats étaient en présence. Félicitations à Alfred Kaufmann pour cette flatteuse nomination.

Décembre

Le 8, journée importante de votations fédérales, avec quatre objets, deux concernant les finances fédérales et deux l'assurance maladie. L'arrêté visant à améliorer les finances fédérales, qui prévoyait en particulier une augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires et une majoration importante pour les gros revenus de plus de 100000 fr. de l'impôt fédéral direct (impôt de défense nationale) a été malheureusement rejeté par le peuple par 785000 contre 623000 voix.

Le second arrêté, qui instituait un frein aux dépenses, en ce sens que pour toutes nouvelles dépenses votées aux Chambres, une majorité qualifiée est nécessaire, a été accepté par 930000 contre 460000 voix. Ainsi les autorités devront maintenant s'efforcer pour 1975 de trouver d'autres solutions à la misère financière de la Confédération. Ce refus du peuple, qui est un mouvement de mécontentement, n'est pas seulement regrettable parce qu'il ne permettra pas à la Confédération d'obtenir les rentrées d'argent nécessaires, mais surtout parce que les augmentations des déductions sociales qui étaient liées avec cet arrêté n'entreront pas en vigueur non plus et de ce fait le travailleur continuera d'être soumis à la progression à froid.
Dans le secteur de l'assurance-maladie, l'initiative de l'Union syndicale suisse tendant à une assurance-maladie générale n'a pas trouvée grâce devant le corps électoral qui l'a refusée à une forte majorité. Ici l'USS a été la victime d'une campagne effrénée des adversaires qui se recrutaient en particulier parmi les médecins et les caisses de maladie et qui ont tout mis en œuvre pour empêcher l'institution d'une assurance-maladie généralisée, seule solution valable pour le travailleur suisse.
Le contreprojet n'a pas trouvé plus de défenseurs. Il a également été rejeté. Ainsi pour l'année nouvelle nous nous trouverons dans la même situation que précédemment: éclatement des frais d'hôpital à la charge de l'assuré qui verra ses primes pour l'assurance maladie monter en flèche.
L'assuré l'a bien voulu, qu'il ne se plaigne donc pas!

*

A quelques jours de distance, deux grands compagnons de lutte nous ont quittés.
Max Weber, ancien conseiller fédéral, ancien collaborateur durant 15 ans de l'Union syndicale suisse, a marqué de sa forte personnalité la politique syndicale de notre pays. La lutte qu'il a conduite avec courage et ténacité pendant la grande crise économique reposait sur un principe très simple: la crise ne doit pas être combattue par la déflation, la baisse des prix et des salaires, mais par des mesures concertées visant à stimuler la production et l'emploi. En 1940, il quitte l'USS, ayant été appelé à la tête de la FOBB. Puis il devient membre de la direction de l'Union suisse des coopératives de consommation (Coop Suisse) qu'il a présidée jusqu'à son élection au Conseil fédéral le 13 décembre 1951.
Homme de talent, d'esprit et de droiture, ses convictions lui avaient valu une grande considération. Il n'aura été cependant que deux ans au Conseil fédéral renonçant à sa charge après un échec essuyé devant le peuple avec un programme de réforme des finances fédérales qui devait réaliser un partage plus équitable des charges et qui fut repoussé après une campagne démagogique.

Tout ce que Max Weber a accompli, il l'a fait par humanisme. Pour lui le socialisme n'était pas un système, mais un ordre humain juste. Il lui a consacré toute sa vie.
Fritz Marbach, lui aussi, fut l'une des personnalités marquantes du mouvement ouvrier suisse. Après des études d'histoire et d'économie politique à Dijon et à Berne, il devient privat-docent puis professeur extraordinaire à l'Université de Berne. De 1940 à 1962, il occupe la chaire de professeur ordinaire d'économie politique. Ses études critiques de la doctrine de Marx sont remarquables. Il jouissait d'une grande autorité parmi les étudiants.
Sur le plan syndical, il s'est surtout préoccupé des moyens d'améliorer le climat social du pays. Il avait pour souci d'élargir l'horizon de ses étudiants et d'ouvrir leur esprit aux problèmes sociaux. Ceux qui ont suivi ses cours ne pouvaient plus, quand ils exerçaient des responsabilités économiques, pratiquer la philosophie du «patronat de droit divin». Fritz Marbach a entretenu des contacts très étroits avec le syndicalisme, tout particulièrement avec la FTMH. Chaque semaine, il publiait un article dans l'organe de langue allemande de la FTMH. Ses articles avaient une audience nationale. En 1973, le congrès de la FTMH le nommait membre d'honneur. Avec Max Weber et Fritz Marbach, ce sont deux militants au grand cœur, deux humanistes qui disparaissent. Leurs œuvres et leurs pensées restent vivantes.

*

La Commission d'experts chargée de l'étude d'une nouvelle conception de l'assurance chômage englobant la sécurité de l'emploi, a terminé la première phase de ses travaux. Ce fut l'occasion pour le directeur de l'OFIAMT de convoquer une conférence de presse qui a permis de donner connaissance à l'opinion publique des grandes lignes envisagées par la commission de la nouvelle structure de l'assurance chômage:

- assurance obligatoire pour tous les salariés,
- suppression des caisses de chômage existantes,
- encaissement généralisé des cotisations payées par les travailleurs et les employeurs,
- versement d'indemnités identiques à celles versée, en cas de maladie, par la CNA pour une durée encore à déterminer mais qui doit être beaucoup plus longue que celle prévue actuellement.

De plus, dans le cadre de la sécurité de l'emploi, des prestations peuvent être versées pour le recyclage des chômeurs, une nouvelle formation professionnelle, les déplacements, etc.
Les résultats des travaux de la commission d'experts ne représentent bien sûr que des propositions qui serviront de base pour les décisions que prendra le Conseil fédéral.

Plusieurs objets lancés par les représentants syndicaux seront approfondis ultérieurement par la commission d'experts. Il s'agit entre autre de la durée des indemnités ainsi que de la garantie du revenu aux chômeurs âgés de 60 ans et plus et qui ne peuvent être recyclés dans l'un ou l'autre des secteurs professionnels.

Conclusions

Ce sont là quelques-uns des actions et des événements les plus marquants de la vie syndicale de notre pays au cours de l'année 1974. La situation économique en ce début de l'an neuf ne se présente plus de façon aussi souriante que les années précédentes. Un certain tassement de la conjoncture, une récession dans certains secteurs inquiètent les milieux économiques. L'optimisme n'est donc pas de rigueur. Cependant il serait faux aussi de s'abandonner à un noir pessimisme. L'action syndicale se poursuivra et les forces concentrées des travailleurs et de leurs organisations permettront de surmonter les difficultés économiques qui s'esquissent à l'horizon de cette année nouvelle.
Comme par le passé, dans l'intérêt des travailleurs, et de leurs familles, le syndicat fera œuvre utile et sera toujours un pilier sur lequel les salariés peuvent compter.